

Le Président

Dossier suivi par : Pascal BEZIADE
Directeur Entreprises
☎ : 05.53.35.80.97
p.beziade@dordogne.cci.fr

Périgueux, le 1^{er} mars 2013

Nos Réf. : CF/PB/NN/MCL

Objet : Réunion sur l'accessibilité des personnes handicapées dans les entreprises recevant du public.

Chers Entrepreneurs,

L'adaptation du cadre de vie des personnes handicapées ou à mobilité réduite figure dans la loi du 11 février 2005 qui pose le **principe d'accessibilité généralisée** pour permettre à chacun, quel que soit son handicap - physique, sensoriel, mental, psychique et cognitif - d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.


Les commerces et toutes entreprises recevant du public sont donc concernés. D'ici le 1^{er} janvier 2015, ces établissements doivent prévoir les adaptations et aménagements nécessaires pour permettre aux personnes handicapées d'accéder, de circuler et de recevoir les informations diffusées.

Afin de vous apporter des précisions sur ces aménagements, les règles de sécurité, dérogations, échéances, contrôles de mise en place, etc..., la CCI Dordogne organise une **réunion d'information, lundi 18 mars à 14h30**, en ses locaux à Sarlat :

CCI DORDOGNE - Pôle de Sarlat
Maison de l'Emploi, Place Marc Busson
24200 SARLAT
Tél : 05.53.31.73.73

Etienne CLOUP, Chef d'entreprise et membre de la Commission des Infrastructures de Promotion Economique de la CCI Dordogne se fera un plaisir de vous y accueillir avec l'équipe du Pôle. Daniel SICRE, Chargé de mission Accessibilité au sein de la Préfecture de Dordogne, animera cette réunion et répondra à vos questions complémentaires.

Certain que cet échange vous apportera un bon éclairage, je vous invite à confirmer votre participation avant le 15 mars à sarlat@dordogne.cci.fr ou par **Fax** : 05.53.31.01.90 et vous prie de croire, Chers Entrepreneurs, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Jacky LARROQUE



Christophe FAUVEL